



INSPECTION GENERALE
DES FINANCES



RAPPORT ANNUEL
INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Année 2012

- Mars 2013 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES.....	4
II. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ANNEE 2012.....	7
III. THEMES MAJEURS D'INTERVENTION EN 2012.....	7
IV. EXECUTION DU PROGRAMME D' ACTIONS.....	9
V. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'IGF.....	27
VI. IMPACTS ET PERSPECTIVES.....	28
CONCLUSION.....	29

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'Inspection Générale des Finances (IGF) contribue à améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques, ainsi qu'à l'assise de la bonne gouvernance économique, financière et administrative.

Le décret n° 99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances (IGF) dispose en son article 16 qu' « **il est dressé, à la fin de chaque année, un rapport sur le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances.**

Le rapport annuel rend compte des missions effectuées, des difficultés rencontrées dans leur exécution et propose toutes mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances.

Il est adressé au Ministre de l'Economie et des Finances qui en fait communication au Gouvernement en Conseil des Ministres.

Une copie du rapport annuel est aussi adressée à l'Inspection Générale d'Etat. »

Le présent rapport annuel s'articule autour des points suivants :

- Présentation de l'Inspection Générale des Finances ;
- Objectifs globaux de l'année 2012 ;
- Thèmes majeurs d'intervention de l'IGF ;
- Exécution du programme d'actions ;
- Renforcement des capacités de l'IGF ;
- Impact et perspectives.

I- PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

L'Inspection Générale des Finances est placée sous l'autorité du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

I.1- MISSIONS

L'Inspection Générale des Finances est organisée par les textes suivants : décret n°2011-222 du 7 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances et l'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012, portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption.

Au terme de ces textes, l'Inspection Générale des Finances est chargée :

- d'assurer le contrôle de l'organisation et du fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et de toute structure sous tutelle économique et financière du Ministère ;
- de réaliser des audits, de procéder à l'évaluation des procédures administratives et de gestion des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique et de tout autre organisme sous tutelle économique et financière du Ministère ;
- d'assurer des missions particulières de conseil, de vérification notamment en matière fiscale, douanière et de change ;
- de diligenter des inspections ou des enquêtes demandées par le Ministre de l'Economie et des Finances ou conjointement avec d'autres Ministres ;
- d'évaluer les performances des structures du Ministère et des organismes sous-tutelle économique et financière ;
- de suivre le programme de lutte contre la fraude et la corruption dans l'Administration en liaison avec les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

En outre, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique de l'Inspection Générale des Services Fiscaux, l'Inspection Générale des Services Douaniers et l'Inspection Générale du Trésor.

I.2- ORGANISATION ET MOYENS

I.2.1 - ORGANISATION

Pour accomplir ses missions, l'Inspection Générale des Finances dispose d'un Secrétariat permanent, trois Divisions comprenant chacune trois sections d'inspection et de contrôle, ainsi que des Cellules spécialisées.

Le Secrétariat permanent est chargé d'une part de la coordination, de la planification des activités, de la préparation des missions, de l'exploitation et de la synthèse des résultats

des contrôles ainsi que du suivi de l'exécution des conclusions et sanctions, et d'autre part de la gestion du personnel, du budget, du matériel, de la documentation et de l'informatique.

Les Divisions sont chargées de la coordination de l'action des sections placées sous leur autorité. Elles sont au nombre de trois. Ce sont :

1. la Division « Contrôle de l'activité des services », chargée du contrôle de l'activité des services à travers les sections i) Finances Générales, ii) Régies Financières et iii) Secteur Parapublic.
2. le Division 2 : « Lutte contre la Fraude », principalement chargée des fraudes douanière, fiscale et de change à travers les sections i) fraude douanière, ii) Fraude fiscale, et iii) fraude de change ;
3. la Division 3 : « Brigade de Lutte contre la Corruption », chargée de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes à travers les sections i) Préventions, ii) renseignements et iii) Investigations.

Cinq (5) Cellules spécialisées ont été créées pour renforcer le Secrétariat permanent et les Divisions. Ce sont :

- la Cellule Audit ;
- la Cellule Etudes et Formation ;
- la Cellule Coordination et Planification des Activités ;
- la Cellule Gestion du Budget et du Matériel ;
- la Cellule Gestion des Ressources Humaines, Qualité et Communication.

I.2.2 – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

L'Inspection Générale des Finances est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'un Secrétaire Permanent et de trois (3) Inspecteurs Généraux Adjointes, appuyés par :

- treize (13) Inspecteurs des Finances ;
- sept (7) Inspecteurs Vérificateurs ;
- vingt-et-un (21) Assistants-auditeurs ;
- vingt trois (23) agents de la Brigade de Lutte contre la Corruption ;
- un personnel d'appui de trente deux (32) agents.

L'effectif total de l'Inspection Générale des Finances à ce jour s'élève à 106 agents.

Concernant les moyens logistiques, les bureaux de l'Inspection Générale des Finances sont abrités dans les ex-locaux de la SODESUCRE, sis au Plateau à l'angle du Boulevard Angoulvant, 19 Clozel, Avenue A58 du Docteur Clozet. Il s'agit de deux (02) immeubles de type R+1 et R+2.

La Brigade de Lute contre la Corruption (BLC) est installée depuis le mois d'août 2012 dans des locaux anonymes sis à Cocody II-Plateaux non loin du périmètre de l'ENA.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances est dotée de vingt (20) véhicules dont neuf (9) de type berline et onze (11) de type 4x4.

I.2- FONCTIONNEMENT

L'IGF mène ses activités :

- sur la base d'un programme annuel approuvé par le Ministre des Finances ;
- à l'initiative du Ministre des Finances ou sur demande de l'un de ses collègues.

a) COORDINATION

L'Inspecteur Général dirige, anime et coordonne les activités de l'Inspection Générale des Finances.

b) EXECUTION DES MISSIONS

Les Inspecteurs des Finances, répartis en divisions, sections et cellules, effectuent les missions de vérification, de contrôle, d'enquête et d'audit confiées à l'Inspection Générale des Finances. Ils sont assistés par des Inspecteurs Vérificateurs et des auditeurs.

Dans le cadre de leurs missions, les Inspecteurs des Finances reçoivent du Ministre de l'Economie et des Finances, un mandat général et permanent d'Inspection et de Contrôle.

A l'occasion de chaque mission, il est dressé un rapport. Ce rapport est communiqué au Ministre chargé de l'Economie et des Finances, avec copie au responsable du service, de l'établissement, de la société ou de l'organisme concerné, ainsi qu'à l'autorité hiérarchique ou de tutelle ou administrative concernée.

Il est dressé, à la fin de chaque année, un rapport sur le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances. Le rapport annuel rend compte des missions effectuées, des difficultés rencontrées dans leur exécution et propose toutes mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances.

Il est adressé au Ministre de l'Economie et des Finances.

Les décrets « 2011-222 du 07 septembre 2011 » et « 99-599 du 13 octobre 1999 », ainsi que l'organigramme de l'Inspection Générale des Finances sont consultables sur le site internet de l'IGF : www.igf-mef.ci. (E-mail : infos@igf-mef.ci)

II- OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ANNEE 2012

Chaque année, des objectifs globaux sont assignés à l'Inspection Générale des Finances à travers le Plan d'Actions Stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances. Ces objectifs rentrent dans le cadre des missions de l'Inspection Générale des Finances, conformément au décret 99-599 du 13 octobre 1999, à savoir : le contrôle de l'activité des Services et la lutte contre la fraude et la corruption.

Pour l'année 2012, trois objectifs globaux ont été assignés à l'Inspection Générale des Finances, à savoir :

- i) Poursuivre la mise en œuvre des actions de soutien à la relance économique ;
- ii) Améliorer l'efficacité et la transparence des finances publiques ;
- iii) Renforcer la gouvernance économique, financière et administrative.

III- THEMES MAJEURS D'INTERVENTION EN 2012

Les trois objectifs globaux ont été déclinés en onze (11) missions majeures conduites par l'Inspection Générale des Finances en 2012, dont une (1) au titre de la mise en œuvre des actions de soutien à la relance économique, neuf (9) relatives à l'amélioration de l'efficacité et la transparence des finances publiques et une (1) concernant le renforcement de la gouvernance économique, financière et administrative.

Ainsi, les thèmes majeurs d'intervention de l'Inspection Générale des Finances en 2012 se résument comme suit :

III.1 - Au titre de la mise en œuvre des actions de soutien à la relance économique

- Suivi du remboursement de crédits de TVA sur la base du stock des arriérés à fin 2011.

III.2 - Au titre de l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des finances publiques

- Evaluation des Directions Administratives et Financières des Ministères ;
- Contrôle des dépenses budgétaires effectuées du 1^{er} décembre 2010 au 25 avril 2011 ;
- Audit des passifs de l'Etat sur la période 2001 - 2010 ;
- Audit de conformité des marchés publics approuvés en 2011 ;
- Audit des dettes fournisseurs de la RTI ;
- Audit du Sydam ;
- Audit de la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) ;
- Identification des recettes des services dans les Ministères ;
- Contrôle des régies de recettes créées à la suite des opérations d'identification.

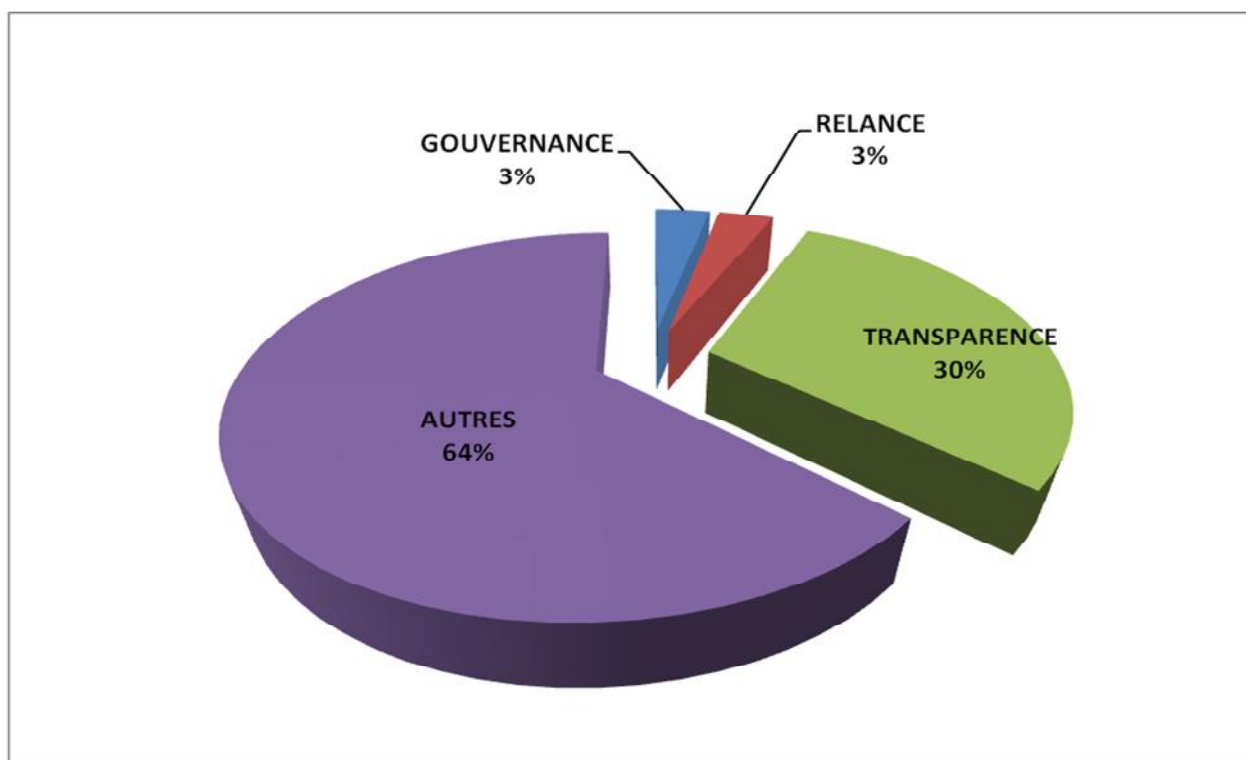
III.3 - Au titre du renforcement de la gouvernance économique, financière et administrative

- Création et opérationnalisation de la Brigade de Lutte contre la Corruption du MEF.

Outre les missions susvisées, découlant du Plan d'Actions Stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances, les services de l'Inspection Générale des Finances proposent, chaque année, des missions de contrôle et d'inspection additionnelles. Pour l'exercice 2012, les missions, ci-après, désignées « Autres » dans la représentation graphique, ont été proposées :

- Opérationnalisation du Comité d'identification des recettes non fiscales ;
- Audit de la gestion des fonds ou projets logés au Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA ;
- Audit de la gestion des fonds ou projets logés au Ministère de l'Education Nationale ;
- Contrôle de l'apurement des attestations BIVAC ;
- Contrôle du Guichet unique automobile ;
- Contrôle des régimes des produits pétroliers à l'import et à l'export ;
- Finalisation de l'enquête administrative sur la gestion des fonds GAVI RSS ;
- Finalisation de l'audit des marchés attribués à la Société SARTEM ;
- Audit des baux de la police nationale.
- Audit des passifs (CNPRA, projet BAD (Phase II), projet BAD Ouest).

Ainsi, la répartition des activités de l'Inspection Générale des Finances retenues pour l'année 2012 se présente comme suit :



IV- EXECUTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

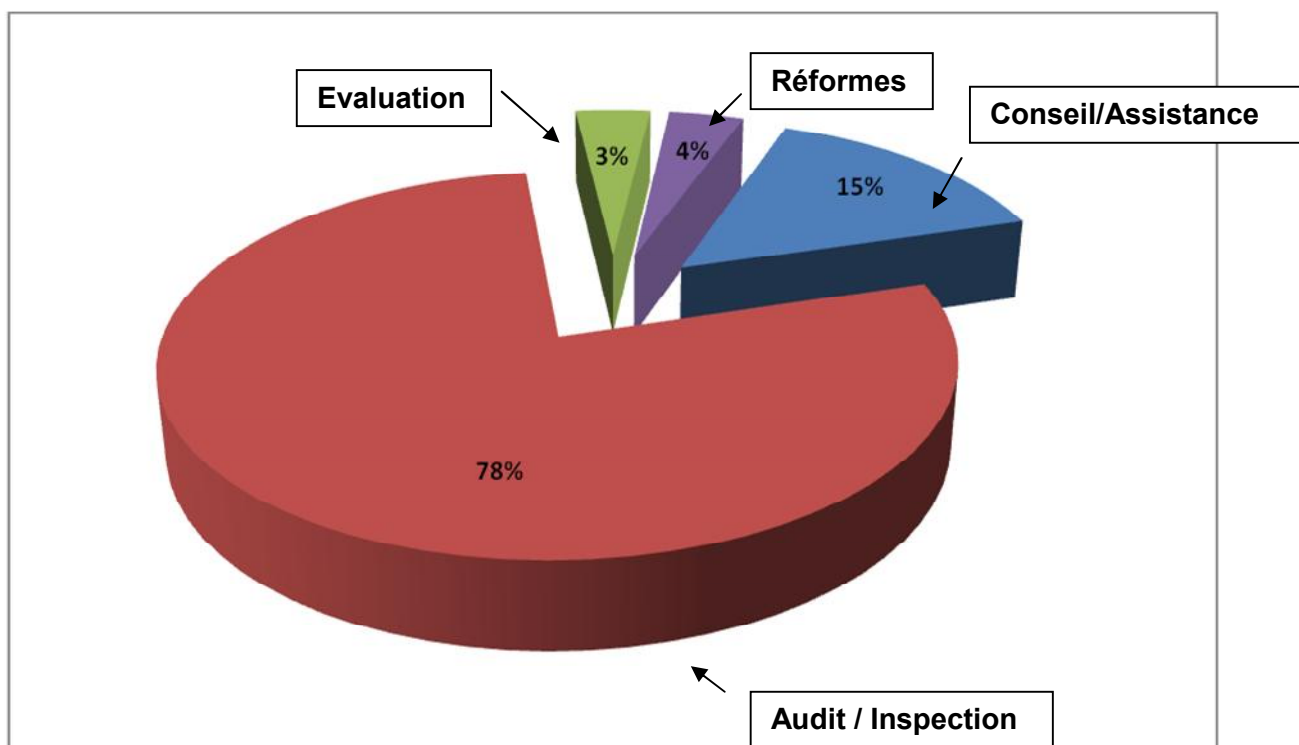
IV.1 - GENERALITES

Les activités menées par l'Inspection Générale des Finances en 2012 se résument comme suit :

a) Selon l'origine des actions :

ORIGINE DES ACTIONS	POURCENTAGE
Matrice d'actions de l'IGF	38%
Plan d'Actions Stratégiques (PAS)	22%
Saisines ponctuelles du Ministre (MEF)	40%

b) En termes de type de missions, l'intervention de l'IGF se présente comme suit :



IV.2 SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS MAJEURES

La présente section fait la synthèse des activités majeures réalisées en 2012. Ce sont :

IV.2.1- SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA

A- Contexte

L'apurement des arriérés de crédits de TVA s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires.

Un Comité Paritaire (secteur Public/secteur Privé) dénommé Comité TVA a été institué par arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi des remboursements des crédits de TVA. C'est une structure paritaire constituée des membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de l'Administration. L'Inspecteur Général des Finances qui assure la présidence du Comité a un rôle d'arbitre.

Les membres du Comité ont été nommés et installés par arrêté n°542 MEF/IGF du 30 novembre 2011.

Le Comité TVA est chargé principalement de :

- ✓ évaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ;
- ✓ proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ;
- ✓ donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA ;
- ✓ mettre en place une base de données statistiques.

B- Etat d'avancement

Les principaux acquis du comité dans le cadre des travaux effectués se résument comme suit :

- ✓ Elaboration et adoption d'un plan d'apurement du stock de crédits de TVA à fin 2011 ;
- ✓ Règlement des difficultés rencontrées par le secteur privé dans la délivrance des attestations d'exportation par la Direction Générale des Douanes à travers l'accélération de la procédure ;
- ✓ Suivi des remboursements du stock de crédits 2011 et de l'encours 2012 dans le strict respect des mesures du programme économique et financier ;
- ✓ Amélioration des délais de traitement des dossiers et de la transparence dans le remboursement des crédits de TVA ;
- ✓ Amélioration de la communication avec le secteur privé par la création d'un portail sur le site de la DGI (en cours de finalisation) en vue de faciliter le suivi des dossiers en instruction par les opérateurs économiques ;
- ✓ Traitement des saisines des opérateurs économiques liés à la question de TVA.

C- Perspectives

Le Comité devra notamment :

- ✓ renforcer son rôle de veille eu égard à l'adoption de l'annexe fiscale 2013 qui a supprimé l'exemption de TVA sur les achats de certaines grandes entreprises et face aux inquiétudes du secteur privé sur cette question. Dans ce sens, des propositions d'actions vous seront faites par le Comité après réflexion ;
- ✓ assurer un meilleur contrôle des délais d'instruction et de paiement des crédits de TVA ;
- ✓ suivre la gestion des crédits de TVA ancienne formule gérés par la Paierie Générale du Trésor ainsi que ceux qui ont été titrisés ;
- ✓ rendre effective la mise en place du portail sur le site de la DGI ;
- ✓ mettre en place un logiciel de gestion du circuit de la dépense des crédits de TVA permettant de mettre en relief la responsabilité de chaque acteur dudit circuit.

IV.2.2 - EVALUATION DES DIRECTIONS FINANCIERES DES MINISTERES

A- Contexte

Conformément aux dispositions prises par le Ministère de l'Economie et Finances pour l'encadrement de la gestion budgétaire et dans le cadre du programme d'action stratégique 2012, l'Inspection Générale des Finances a été chargée de contrôler la consommation des crédits budgétaires des Directions Financières des Ministères.

B- Objectif

L'objectif de la mission est d'apprécier la concordance entre la consommation des crédits budgétaires et les réalisations physiques des ministères et se prononcer sur la qualité de la gestion budgétaire du Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAAF/DAF) concerné.

C- Etat d'avancement

Les principaux résultats de l'évaluation des DAAF/DAF de l'année 2012 se résument comme suit :

- ✓ 35 rapports d'activités des DAAF/DAF ont été analysés sur 36 attendus au premier trimestre contre 30 rapports analysés sur 35 attendus au deuxième trimestre. Les taux d'exécution du budget étaient respectivement de 9,81% et de 29,75%.

Les principales raisons évoquées pour expliquer la faiblesse de la consommation des crédits se résument comme suit:

- rupture fréquente du SIGFiP et non connexion de certains Ministères ;
- plafonnement des crédits exécutables ;
- lenteur dans les procédures de passation des marchés publics ;
- rotation fréquente des DAAF/DAF ;
- absence de renforcement des capacités des DAAF/DAF.

- ✓ Le contrôle de la cohérence entre la consommation des crédits budgétaires et les réalisations physiques a porté sur 12 ministères, à savoir :
 - 1- le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères ;
 - 2- le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité ;
 - 3- le Ministère de la Fonction Publique ;
 - 4- le Ministère de la Justice ;
 - 5- le Ministère de l'Education Nationale ;
 - 6- le Ministère des Mines et Energie ;
 - 7- le Ministère de l'Enseignement Technique ;
 - 8- le Ministère des Infrastructures Economiques ;
 - 9- le Ministère des Eaux et Forêts ;
 - 10-le Ministère des Transports ;
 - 11-le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;
 - 12-le Ministère de l'Agriculture.

Il ressort de ces contrôles que les équipements et les matériels acquis existent et sont conformes aux caractéristiques inscrites sur les factures. Les contrôles relèvent toutefois des dépenses non régulières aux motifs d'absence de bons de commande ou de livraison et au mauvais archivage des pièces justificatives.

D- Recommandations

Les principales recommandations formulées en 2012 se résument comme suit :

Au niveau de l'Inspection Générale des Finances

- Organiser des missions d'audit dans toutes les régies de recettes et d'avances en collaboration avec l'Inspection Générale du Trésor pour vérifier:
 - La qualité de la gestion des recettes et des dépenses;
 - La cohérence entre les dépenses effectuées et les réalisations physiques.
- Organiser des missions d'audit dans les EPN (EPA, EPIC) des Ministères avec l'appui de Cabinets d'Expertise Comptable.
- Organiser une mission d'audit des systèmes d'information et de gestion du Ministère de l'Economie et des Finances (SIGFIP, SIGMAP).

Au niveau des Directeurs des Affaires Administratives et Financières

- Expliquer dans chaque rapport d'activités, les écarts entre le taux d'exécution réalisé et le taux maximum autorisé ;
- Transmettre à l'Inspection Générale des Finances la situation des recettes de services;
- Transmettre à l'Inspection Générale des Finances la situation de la gestion des lettres d'avances de trésorerie ;
- Se conformer au canevas de présentation des rapports;
- Respecter les délais de transmission des rapports à l'IGF.

Au niveau de la Direction Générale du Budget et des Finances:

- Connecter au réseau SIGFIP les DAAF/DAF qui n'y ont pas encore accès;
- Connecter progressivement tous les ordonnateurs régionaux au SIGFIP;
- Améliorer la qualité de la connexion au réseau SIGFIP pour éviter les blocages dans les engagements des dépenses;
- Améliorer le circuit de passation des marchés publics.

E- Difficultés

Les principales difficultés rencontrées dans l'évaluation des DAAF/DAF se résument comme suit :

- la non transmission des rapports d'activités par certains Ministères ;
- l'insuffisance des moyens matériels et humains.

F- Perspectives

- Poursuivre la mission d'évaluation des DAAF/DAF en mettant un accent particulier sur le contrôle du service fait ;
- Evaluer les ordonnateurs délégués et les gestionnaires de projets ;
- Sensibiliser les DAAF à transmettre leurs rapports dans les délais fixés ;
- Faire les rapprochements des comptes transmis par les DAAF avec les données du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) ;
- Initier une communication en conseil des Ministres pour rendre compte de la gestion des crédits budgétaires par les DAAF.

IV.2.3- CONTROLE DES DEPENSES BUDGETAIRES DE LA PERIODE POST-CRISE ELECTORALE

A- Contexte

Suite à la décision du gouvernement d'annuler les ordonnances, décrets, arrêtés et décisions individuelles (ordonnance n°2011-07 du 14 avril 2011 portant annulation d'actes réglementaires et individuels), le Ministre de l'Economie et des Finances a instruit l'Inspecteur Général des Finances aux fins d'évaluer toutes les dépenses effectuées au cours de la période du 1er décembre 2010 au 25 avril 2011.

La mission d'évaluation des dépenses a été réalisée conjointement avec l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP), d'août 2011 à février 2012, à la Direction Générale du Budget et des Finances et à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, suivi d'un contrôle de la réalité des prestations, objets de la commande.

L'évaluation a porté sur les dépenses effectuées par les services ordonnateurs et les dépenses payées par les comptables assignataires du trésor. Plus précisément, elle a permis d'examiner les dépenses effectuées par lettres d'avances, les dépenses effectuées et prises en compte par le SIGFIP ainsi que les mandats pris en charge par la DGTCP.

B- Objectifs

Les travaux ont eu pour objet de :

- ✓ Evaluer les dépenses ordonnancées ou ordonnées dans les services ordonnateurs ;
- ✓ Evaluer les dépenses payées par les comptables du trésor ;
- ✓ Vérifier la régularité de certaines dépenses mises en règlement ;
- ✓ Faire des observations ;
- ✓ Faire des suggestions et des recommandations.

C- Etat d'avancement

La mission a été réalisée et le rapport a été transmis au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances.

D- Difficultés

Les principales difficultés rencontrées ont porté sur la non concordance des chiffres communiqués par les services du même Ministère, le contrôle in situ des dépenses effectuées à l'étranger et sur les délais impartis pour la réalisation de la mission.

E- Perspectives

A l'issue de la mission, le suivi des recommandations s'avère nécessaire notamment :

- ✓ procéder au rapprochement des données SIGFIP et ASTER pour une meilleure maîtrise des données communiquées ;
- ✓ prendre les mesures diligentes pour régulariser les avances de trésorerie accordées et exécutées ;
- ✓ prendre les dispositions nécessaires pour éviter le règlement des mandats pris en charge dans le cadre du budget 2011 annulé ;
- ✓ prendre les mesures diligentes afin que l'octroi des avances de trésorerie soit strictement conforme au décret n°98-716 du 16 décembre 1998 (art. 30 et 44).

IV.2.4- TRAITEMENT DES PASSIFS DE L'ETAT

L'Inspection Générale des Finances a été instruite par le Ministre de l'Economie et des Finances aux fins de déterminer le montant des passifs de l'Etat sur la période 2001-2010.

A cet effet, l'Inspection Générale des Finances a réalisé un audit des passifs recensés et produit un rapport à fin décembre 2012 qui a été transmis au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances pour validation.

Les principales mesures pour encadrer le traitement des passifs se résument comme suit :

- ✓ Transmission systématique à l'IGF de tous les dossiers relatifs aux passifs pour audit avant toute procédure d'engagement par la DGBF conformément aux

instructions du Ministre (cf. courrier n°2852/MEF/IGF/LS/knt du 25 avril 2012 en annexe 4) ;

- ✓ Prise de l'instruction n°090 MEF/IGF du 14 mai 2012 par le Ministre définissant clairement le rôle de chaque acteur dans la prise en charge des passifs audités et validés. (Voir instruction jointe en annexe 5) ;
- ✓ Instruction au DG du budget en vue de faire figurer la mention d'interdiction de constituer des passifs sur les actes de notification des crédits conformément aux instructions du Ministre (cf. courrier n°5330/MEF/IGF du 23 juillet 2012 en annexe 6).

Outre ces mesures générales pour prévenir et encadrer les passifs, les recommandations ci-après sont formulées pour empêcher la création des passifs :

- ✓ Sensibiliser les administrateurs de crédits et les ordonnateurs délégués sur la nécessité du strict respect des procédures d'exécution des dépenses publiques sous peine d'exposer leur responsabilité administrative et pécuniaire ;
- ✓ Informer et sensibiliser les opérateurs économiques sur le circuit d'exécution de la dépense publique en insistant sur la nécessité d'obtenir au préalable un bon de commande « régulier » avant l'exécution de toute prestation pour le compte de l'Etat au risque de la non prise en charge de sa facture ;
- ✓ Prendre en compte les dépenses incompressibles des ministères dans l'élaboration du budget ;
- ✓ Renforcer le contrôle interne au sein des différentes structures.

En perspectives, il s'agira d'élaborer un plan d'apurement des passifs validés et veiller au strict encadrement de la constitution des passifs.

IV.2.5- L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2011

A- Contexte

En exécution du Plan d'Actions Stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances, l'Inspection Générale des Finances a initié depuis le 07 novembre 2012, une mission d'audit de la régularité des marchés publics approuvés en 2011.

B- Objectif

L'objectif principal de la mission est d'évaluer la régularité de la procédure de passation à partir d'un échantillon de 25% des marchés approuvés au titre de l'exercice 2011.

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont les suivants :

- ✓ évaluer le circuit de la passation des marchés publics sélectionnés ;
- ✓ vérifier la régularité des dispositions et procédures de passation pour les marchés sélectionnés ;
- ✓ proposer à l'attention des entités auditées et à la tutelle, des pistes d'amélioration du processus de passation des marchés.

C- Etat d'avancement

Mille trois (1003) marchés hors avenants et lettres valant marchés ont été approuvés (source DMP) au cours de l'année 2011.

Sur la base des 25% des marchés à auditer, 250 marchés approuvés en 2011 ont été sélectionnés pour examen.

A fin décembre 2012, quatre vingt dix neuf (99) marchés, soit 40% de l'échantillon défini ont été audités et la mission se poursuit pour être achevée à mi-avril 2013.

D- Difficultés

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- ✓ Retard dans la transmission de la documentation par la DMP ;
- ✓ Problème d'archivages des dossiers ;
- ✓ Pièces justificatives non disponibles pour cause de pillages durant la période de crise post-électorale.

E- Perspectives

Finaliser la mission en cours.

IV.2.6- L'AUDIT DE LA TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT (TSE)

Dans le but de permettre à la Direction Générale des Impôts (DGI) de financer son vaste programme de modernisation et d'équipement de ses services à travers tout le territoire national, le Gouvernement a instauré la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) sur la base des dispositions de l'article 35 de l'annexe fiscale à la loi de finances n°2001-338 du 14 juin 2001.

Dans le souci d'accélérer la réalisation de ce programme, la Direction Générale des Impôts a pris sur elle en 2007 de contracter un emprunt auprès d'un pool bancaire dont le chef de fil est la Banque Nationale d'Investissement (BNI). Cet emprunt était supposé anticiper sur les encaissements futurs de la TSE.

Cependant, de nombreuses difficultés sont apparues dans la mise en œuvre de ce montage financier.

En effet, la Direction Générale des Impôts doit faire face à des encours bancaires au 30 septembre 2011 et à des dettes fournisseurs.

Eu égard à la situation évoquée ci-dessus, le Ministre de l'Economie et des Finances a instruit l'Inspection Générale des Finances aux fins de procéder à l'audit des dettes fournisseurs.

En exécution de cette diligence, les travaux menés ont permis de faire des constatations suivantes :

- ✓ sous-évaluation de la dette fournisseur ;
- ✓ prise en charge de prestations non éligibles au regard des textes régissant la TSE ;

- ✓ fractionnement de certaines commandes en vue de contourner les dispositions de l'article 6 du code des Marchés Publics portant sur l'obligation de passer marché pour toute commande supérieur à 30 millions FCFA ;
- ✓ double facturation de certaines prestations ;
- ✓ impossibilité d'effectuer un contrôle in situ des mobiliers de bureau et du matériel informatique acquis du fait de leur non immatriculation et rattachement à une quelconque facture ;
- ✓ absence de procédures formalisées et validées par la Direction Générale.

En vue de corriger ces irrégularités et dysfonctionnements, les recommandations suivantes ont été faites :

- ✓ application des nouvelles procédures d'exécution des dépenses proposées par l'équipe de mission;
- ✓ instauration d'un système de gestion budgétaire ;
- ✓ instauration d'un reporting trimestriel adressé à l'Inspection Général des Finances ;
- ✓ application rigoureuse des textes;
- ✓ initiation d'un audit semestriel par l'Inspection Générale des Finances en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations;
- ✓ extension de la mission à l'ensemble de tous les engagements effectués depuis l'instauration de la TSE afin d'évaluer le montant exhaustif des dépenses non éligibles. Ce montant pourra éventuellement faire l'objet de prise en charge sur le budget de l'Etat et être affecté au remboursement d'une partie de l'encours bancaire de 17 959 703 703 F CFA.

IV.2.7- IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

A- Contexte

Les recettes de services sont des recettes non contractuelles faisant partie des droits et frais administratifs versés par les usagers à l'Etat en contre partie des prestations des administrations publiques.

La Loi organique n°59-249 du 31 décembre 1959 en son article 8, alinéa 2 dispose que la rémunération des services rendus ne peut être établie et perçue au profit d'un service public si elle n'a été instituée par décret pris sur le rapport du Ministre des Finances et du Ministre intéressé. Malgré ces dispositions de la Loi, il a été donné de constater un foisonnement de recettes dans certaines Administrations créant ainsi un phénomène de mauvaise gouvernance mettant en mal le principe de la gratuité du service public.

Dans cette optique, depuis 2007, le Ministère de l'Economie et des Finances a inscrit dans son Plan d'Action Stratégique, l'identification et l'amélioration de la gestion des recettes de services. A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes Non Fiscales a été créé par arrêté n°1023/MEF/DGTCR/RGF-CE du 07 octobre 2009.

B- Objectifs

L'objectif est d'inscrire les activités générant des recettes de services dans un cadre légal de gestion et de contribuer au financement du budget de l'Etat par l'ensemble des recettes issues de ces régies.

C- Etat d'avancement

Une équipe conjointe de l'Inspection Générale des Finances, de l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et de la Recette Générale des Finances (RGF) a été mise en mission de vérification et d'évaluation dans les ministères.

Au cours de l'année 2012 dix neuf (19) ministères ont été visités et les principales recommandations formulées suite aux constats effectués se résument comme suit :

- rendre fonctionnelle les Régies de Recettes et actualiser les actes les instituant afin qu'elles puissent collecter l'ensemble des recettes générées dans les Ministères ;
- proposer des projets de décrets et arrêtés interministériels visant à combler les insuffisances constatées dans le respect des textes communautaires ;
- créer des régies de recettes et d'avances afin de mettre fin à la gestion de fait dans certains ministères.

D- Difficultés rencontrées

Le processus d'identification amorcé depuis 2007 a connu une baisse de rendement au cours de l'année 2011 du fait de la crise post électorale.

La mission ne dispose d'aucuns moyens de coercition pour amener les différents ministères à déclarer toutes les recettes de services. De façon générale, l'insuffisance de la réglementation constitue un handicap juridique majeur.

E- Perspectives

Il s'agira de mettre en place un cadre juridique cohérent de gestion des recettes non fiscales en faisant adopter le projet de Livre de Procédures des Recettes non fiscales par l'Assemblée Nationale.

IV.2.8- CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DES REGIES DE RECETTES

A- Contexte

Dans le prolongement de l'identification des recettes de services dans les ministères, il est institué le contrôle des régies de recettes par la RGF qui transmet ses rapports de contrôle à l'IGF. Cette activité consiste à vérifier l'effectivité des contrôles des régies des recettes.

B- Objectifs

Cette mission permet à l'IGF de s'assurer de la régularité des opérations et de l'exhaustivité des recettes collectées dans les régies de recettes créées.

C- Etat d'avancement

Vingt huit (28) régies de recettes ont été contrôlées en 2012 et plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit des régisseurs en vue de la bonne gestion des deniers publics.

D- Perspectives

Poursuivre et renforcer les missions de contrôle des régies au cours de l'année 2013.

A cet effet, le Comité d'identification prévoit participer avec la RGF, aux missions de contrôle du bon fonctionnement des régies de recettes pour l'année 2013.

IV.2.9- AUDIT DES ARRIERES DE PAIEMENT DE L'ETAT DE 2000 A 2010

A- Contexte et objectifs

Dans le cadre de la maîtrise et de l'apurement du stock des arriérés de paiement de l'Etat, le Gouvernement a diligenté un audit sur le stock des arriérés de paiement (restes à payer du Trésor) dont l'objectif général est d'évaluer les arriérés de paiement de l'Administration Centrale, des Collectivités Territoriales et des EPN sur les exercices budgétaires 2000 à 2010 tout en appréciant la réalité et la sincérité desdits arriérés.

Un Comité de Pilotage présidé par l'Inspecteur Général des Finances et comprenant des représentants de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Direction Générale du Budget et des Finances et de la Direction Générale de l'Economie, a été créé par arrêté n°038 MEF/CAB/IGF du 4 mai 2012, pour coordonner les activités d'audit.

B- Etat d'avancement

Les huit (8) cabinets d'expertise comptable retenus ont effectivement démarré les travaux d'audit le 12 septembre 2012 pour une durée de quarante cinq jours (45) jours.

L'ensemble des rapports provisoires des cabinets d'audit ont été réceptionnés le 25 octobre 2012 et le Comité de Pilotage a organisé des séances de restitution du 24 au 25 octobre 2012, suivies des séances contradictoires entre les cabinets d'audit et les comptables audités du 6 au 28 novembre 2012.

Les rapports définitifs des cabinets ont été réceptionnés du 15 au 21 décembre 2012 et la synthèse des résultats définitifs transmis au Cabinet du Ministre le 24 décembre 2012.

C- Perspectives

En perspectives, il s'agira de régler les cas de contentieux et d'auditer les arriérés des représentations extérieures.

IV.2.10- CONTROLE DES ATTESTATIONS DE VERIFICATION BIVAC

L'Etat de Côte d'Ivoire a confié par convention à la Société BIVAC l'inspection avant embarquement ou après débarquement des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire en vue de déterminer leur quantité, leur qualité et leur valeur.

Les valeurs attestées par BIVAC, lorsqu'elles ne sont pas contestées, doivent être intégralement prises en compte dans la formation de la base taxable des marchandises lors du dédouanement.

Lors de cette mission, les travaux ont consisté à confronter la base de données de la société BIVAC à celle mise à la disposition de la Douane pour le calcul de la base taxable.

Les vérifications effectuées ont abouti à des réquisitions adressées à certains opérateurs économiques pour des compléments d'informations. La mission se poursuit pour être achevée en juin 2013.

IV.2.11- ENQUETE SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES UNIVERSITES ET DES URES ET DES CROU DE COTE D'IVOIRE

A- Contexte et objectif

Le Président de la République a instruit l'Inspection Générale d'Etat aux fins de mener une enquête sur la passation et l'exécution du marché se rapportant aux travaux de réhabilitation des universités et CROU de Côte d'Ivoire.

Cette mission avait pour objet de vérifier la régularité des procédures et l'effectivité des travaux de réhabilitation des universités et CROU de Côte d'Ivoire.

L'Inspection Générale d'Etat a mené la mission conjointement avec l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme.

B- Etat d'avancement

Au terme des investigations plusieurs dysfonctionnements ont été relevés à l'issue desquels les principales recommandations formulées se présentent comme suit :

- Régulariser dans les plus brefs délais le marché de réhabilitation des universités ;
- Finaliser la convention entre le MESRS et le BNETD ;
- Formaliser à l'avenir les rôles et responsabilités des acteurs intervenant dans l'exécution des marchés publics ;
- Procéder à la réception provisoire des travaux conformément aux textes en vigueur ;
- Impliquer le MCAUH dans la réalisation de tous les projets publics de réhabilitation et de construction afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de maître d'ouvrage délégué.

IV.2.12- OPERATIONNALISATION DE LA BLC

A- Contexte

Le Ministre de l'Economie et des Finances a, par arrêté n°038/MEF/IGF du 17 février 2012 créé au sein de l'Inspection Générale des Finances, une Brigade de Lutte contre la Corruption. Elle a pour mission de « combattre la corruption sous toutes ses formes par la prévention, le traitement des plaintes et dénonciation, la détection des actes de fraude et de corruption par une approche interdisciplinaire intégrant le renseignement, les investigations et le contrôle portant sur les ressources financières dont la gestion incombe au Ministère chargé de l'Economie et des Finances ».

Les principales activités réalisées par la BLC en 2012 (juillet-décembre) s'articulent autour des points suivants :

- Equipements et personnel ;
- Rencontres d'informations et de sensibilisation ;
- Activités opérationnelles ;
- Contraintes et perspectives.

B- Equipements et personnel

La Brigade de Lute contre la Corruption (BLC) est installée depuis le mois d'août 2012 dans des locaux anonymes sis à Cocody II-Plateaux non loin du périmètre de l'ENA.

Grâce à l'appui financier du Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) la BLC a été équipée en mobilier de bureaux et en matériel informatique.

La Brigade est dotée de quatre (04) véhicules dont un véhicule de fonction et trois véhicules de service.

En terme d'effectif, la BLC compte une trentaine d'agents composés d'Officiers et Sous officiers issus de la Police et de la gendarmerie nationale ainsi que des spécialistes issues des différentes Directions Générales du Ministère de l'Economie et des Finances (douanes, impôts, trésor...).

C- Activités de la brigade

Rencontre d'informations et de sensibilisation

En vue de faire connaître la BLC et amorcer une coopération véritable avec les principaux services de l'Etat ou organisations traitant avec l'Etat, la BLC a organisé des rencontres avec les structures ci-après :

- le Commandement Supérieur de la Gendarmerie ;
- la Direction Générale des Douanes ;
- les syndicats de fournisseurs de l'Etat ;
- Le Secrétariat National à la Bonne Gouvernance et au Renforcement des Capacités.

Activités opérationnelles

Au cours de l'année 2012, la BLC a mené plusieurs enquêtes dont les principales sont :

- Enquête sur le détournement des fonds alloués Fonds GAVI-RSS au Ministère de la Santé pour le renforcement de la campagne de vaccination.
- Enquête relative à la fraude sur les communications en conseil des Ministres ;
- Enquête sur l'exportation frauduleuse d'une centaine de conteneurs Café et du Cacao au port autonome d'Abidjan ;
- Enquête sur des malversations à la Mairie d'Adjamé.

Outre ces enquêtes, la BLC a également participé à l'Atelier de réflexion sur la rédaction de textes relatifs à la lutte contre la corruption tenu à Yamoussoukro du 29 Octobre 2012 au 01 Novembre 2012.

D- Perspectives

Les actions envisagées en 2013 par La Brigade de Lutte contre la Corruption sont les suivantes :

- étendre son action à l'ensemble des structures du Ministère de l'Economie et des Finances et leurs services rattachés sur le territoire national, sous réserve des moyens mis à sa disposition ;
- mettre en place d'un plan de communication pour inscrire la lutte dans l'esprit et la conscience du public ;
- renforcer les capacités de ses membres et développer un partenariat stratégique avec les structures nationales et internationales ;
- faire l'analyse de la situation de la perception de la corruption dans différents secteurs d'activités du Ministère en charge de l'Economie et des Finances à travers une étude sur l'évolution du phénomène de la corruption.

IV.2.13- INVESTIGATION DU PROGRAMME GAVI RSS

GAVI Alliance est un partenariat public-privé composé de l'Organisation Mondiale de la Santé, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et de la Fondation Bill & Melinda Gates ayant pour but d'aider au renforcement du système de santé par la recherche, le développement et la fourniture de vaccins aux pays en voie de développement.

GAVI Alliance soutient la Côte d'Ivoire par un don d'environ 7,5 milliards de F CFA), à travers deux principaux programmes à savoir :

- GAVI SSV (Soutien aux Services de Vaccination) ;
- GAVI RSS (Renforcement du Système de Santé).

A la suite des irrégularités relevées par l'évaluation de la gestion financière du programme, GAVI Alliance a sollicité la réalisation d'une mission d'investigation avec l'appui de l'Inspection Générale des Finances.

Cette investigation a porté sur les dépenses de la période 2009-2010, évaluées à 642 753 523 F CFA. Elle a révélé d'importantes anomalies, fraudes et irrégularités.

A l'issue de cette mission, GAVI Alliance a conditionné la reprise de son assistance à notre pays à travers le programme GAVI RSS par (i) la mise en œuvre effective et sans délai des recommandations formulées par l'évaluation de la gestion financière, (ii) le remboursement à GAVI Alliance par l'Etat de Côte d'Ivoire de toutes les sommes détournées, (iii) ainsi que les poursuites judiciaires à l'encontre des personnes incriminées.

IV.2.14- AUTRES DOSSIERS TRAITES

Outre les principales missions ci-dessus présentées, l'Inspection Générale des Finances a traité un certain nombre de dossiers spécifiques sur saisine dont notamment :

- le dossier « Société Africaine de Réalisation des Travaux d'Etudes, d'Equipement et de Maintenance (SARTEM SA) » portant sur vérification de la régularité de l'exécution des marchés publics octroyés à ladite société ;
- le dossier relatif aux factures impayées de la société SFELEC par l'Institut Pasteur ;
- le dossier relatif au surendettement des fonctionnaires et agents de l'Etat conduite conjointement avec l'Inspection Générale d'Etat ;
- dossier relatif à la gestion de fait au zoo d'Abidjan et à l'université de Bouaké ;
- le dossier relatif à la dénonciation de fraude sur marché public à l'INHPB ;
- le dossier relatif aux factures impayées de la société NETSI par la SOTRA.

IV.2.15- DEMARCHE QUALITE DE L'IGF

A- Objectifs et résultats

L'Inspection Générale des Finances dans le souci de mieux maîtriser l'ensemble de ses outils de management en vue d'atteindre ses objectifs de manière efficiente et améliorer ses prestations vis-à-vis de ses clients a décidé de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) basé sur le référentiel ISO 9001 version 2008.

A cet effet, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2012, notamment :

- sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'IGF à travers une formation sur les thèmes : définition et concept qualité et management, Technique de mise en œuvre du système Qualité, Comment développer le système qualité.
- création des organes de mise en œuvre de la démarche qualité (note de service n°335 MEF/IGF/SSF/ND du 13 avril 2012.
- réalisation d'un état des lieux ayant aboutit à la compréhension du fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances, à l'identification des difficultés rencontrées et les améliorations à apporter, ainsi que les engagements des acteurs à participer a la mise en œuvre du système. Cet état des lieux a permis également d'identifier les principales activités de l'IGF. Les activités secondaires,

les valeurs, les engagements de service de l'IGF vis-à-vis des Clients et partenaires. L'exploitation du rapport de la synthèse des interviews a permis à l'équipe chargée de la démarche qualité d'établir une cartographie des processus du système de management de la qualité de l'IGF. Onze (11) processus ont ainsi été identifiés.

- élaboration de la politique qualité et l'engagement de la direction
- validation des éléments des différents documents issus de l'état des lieux par l'équipe projet, à savoir :
 - o le cœur du métier de l'Inspection Générale qui est le contrôle de l'application de la bonne gouvernance économique et financière ;
 - o la cartographie des onze (11) processus identifiés ;
 - o la Politique Qualité et l'Engagement de la Direction ;
 - o la liste des pilotes et copilotes des 11 Processus de l'Inspection Générale.
- élaboration et validation de 10 processus sur les 11 identifiés ;
- élaboration des engagements de service se résumant comme suit :
 - o Faciliter l'accès à l'information
 - o Garantir la célérité dans le traitement des dossiers
 - o Garantir à sa clientèle le traitement approprié et réactif des réclamations dans un délai de 15 jours.
- élaboration des procédures de gestion des documents qualité de l'Inspection Générale. Ces documents sont en attente de validation.

B- Perspectives

Le premier trimestre 2013 sera consacré à l'élaboration des procédures associées aux différents processus en vue de faciliter leur mise en œuvre dans les services.

Après cette grande étape viendra la mise en pratique des indicateurs définis pendant l'élaboration des processus.

Avec le démarrage des audits internes et les revues de la mise en œuvre des différents processus, les activités de l'Inspection Générale des Finances seront maîtrisées ; cela permettra d'accroître l'efficacité et la performance de l'Inspection.

Enfin, l'équipe chargée de la mise en œuvre de la démarche qualité compte en collaboration avec les services, faire un toilettage des valeurs en vue d'élaborer un code d'éthique et de déontologie.

La validation de ce code permettra d'améliorer le comportement des agents de l'Inspection Générale des Finances dans l'accomplissement de leur Mission.

IV.2.16- CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GENERALES DU MINISTERE

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la fonction contrôle au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, un cadre de concertation et de coordination de leurs activités a été créé par la mise en place du Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection (arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010).

Au cours de l'année 2012, les activités menées par ce comité ont abouti à l'élaboration du dispositif et les matrices de suivi des recommandations.

En outre, le comité a participé aux travaux de la mise en place de la plateforme de collaboration entre l'Inspection Générale d'Etat et les Inspections Générales des Ministères, ainsi qu'à la mission relative à la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Le tableau de bord de suivi des recommandations et les rapports de suivi seront produits au cours du premier trimestre de l'année 2013.

IV.2.17- RENFORCEMENT DES CAPACITES

A- Assistance technique

L'Inspection Générale des Finances bénéficie depuis la mi-2012 de l'assistance technique française à travers la mise à disposition d'un expert technique international appuyé par un Inspecteur Général référent de l'Inspection Générale de France.

B- Formations

L'Inspection Générale des Finances a bénéficié d'une quinzaine de formations au cours de l'année 2012 sur les thématiques ci-après :

A l'étranger (9 formations) :

1. Les politiques publiques : de la conception à l'évaluation
2. Evaluation et mobilisation des ressources fiscales et douanières
3. Audit Organisationnel, Juridique, Fiscal et Gestion des Risques
4. La prévention et la lutte contre la fraude et la corruption
5. Congrès Interafricains de la Finance et du Contrôle
6. Pratiques frauduleuses, collusion et corruption
7. Lois des Finances et Gestion Budgétaire, Bonne Gouvernance et Systèmes d'Audit et Contrôle des Finances Publiques ;
8. La Prévention et la lutte contre la Fraude et la Corruption ;
9. 3^{ème} session du Groupe d'examen de l'application des Nations Unis contre la Corruption.

En Côte d'Ivoire (6 formations) :

1. Formation à la GAR
2. Séminaire de formation sur le PEFA (Public Expenditure and Financial Accounting)

3. Rédaction Administrative pour assistante de direction / Solution de traitement de texte pour assistante de direction ;
4. Maîtrise des risques ;
5. Audit méthode et organisation ;
6. Sensibilisation à la démarche qualité.

Des séances de restitution de formations ont été initiées cette année pour permettre à tous les agents de l'Inspection Générale des Finances de les capitaliser.

C- Réhabilitation de l'IGF

L'Inspection Générale des Finances a entrepris au cours de l'année 2012 de réhabiliter entièrement ses locaux afin d'offrir un cadre de travail sain pourvu de toutes les commodités professionnelles à tous ses agents.

V- IMPACTS ET PERSPECTIVES

Malgré les contraintes qui ont marqué l'année 2012, des efforts notables ont été faits par l'Inspection Générale des Finances pour atteindre les objectifs fixés.

VI.1 - IMPACTS

Les actions menées par l'Inspection Générale des Finances au cours de l'année 2012 ont eu un impact positif sur la gestion des finances publiques, l'organisation et le fonctionnement des structures administratives et financières et sur la sensibilisation des opérateurs économiques

En effet, les rencontres et séances de travail menées au cours des différentes missions ont permis une meilleure prise de conscience des dysfonctionnements constatés par les Responsables concernés. Cependant, l'amélioration significative de l'exécution de leurs activités viendra de la mise en œuvre effective des recommandations formulées à l'issue des missions et permettront d'améliorer l'exécution de leurs activités.

VI.2 - PERSPECTIVES

Il nous revient de rappeler le rôle fondamental que joue l'Inspection Générale des Finances dans la gestion des ressources publiques et l'assainissement des finances publiques. Ces actions s'inscrivent dans la politique de bonne gouvernance qui prône la mise en œuvre de mesures vigoureuses de lutte contre la fraude et la corruption dans l'Administration économique et financière. Il s'agit également du respect des procédures budgétaires, de la bonne exécution des actes législatifs et réglementaires, nécessaires tant à une bonne Administration financière et fiscale qu'à l'information des usagers.

Aussi pour l'année 2013, l'Inspection Générale des Finances prévoit-elle une série de missions dont les principales sont :

Actions inscrites au Plan d'actions Stratégiques 2013 du Ministère

- Respecter le plan d'apurement des crédits de TVA
- Valider les conclusions de l'audit sur les passifs et élaborer un plan d'apurement en liaison avec la DGBF
- Finaliser l'inventaire des passifs de l'Etat
- Evaluer le fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption
- Poursuivre l'identification des recettes des services dans les Ministères
- Contrôler les régies de recettes créées à la suite des opérations d'identification
- Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'audit du SYDAM
- Contrôler la consommation des crédits budgétaires des ministères (évaluation des DAAF)
- Finaliser l'audit des marchés publics passés en 2011

En outre, dans l'exercice de la tutelle technique des inspections sectorielles, il s'agira de rendre opérationnel le Comité de suivi des recommandations des missions de contrôle et d'inspection du Ministère de l'Economie et des Finances.

CONCLUSION

L'Inspection Générale des Finances a exécuté son programme d'actions 2012 dans un contexte de normalisation de la situation socio-économique et de restauration totale de l'administration publique sur l'ensemble du territoire national.

Cette dynamique de la reprise de l'activité socio-économique doit être consolidée par l'application des règles de bonne gouvernance administrative, économique et financière.

Aussi, l'Inspection Générale des Finances doit-elle jouer pleinement son rôle de garant de la saine gestion des finances publiques.

Il importe par conséquent de renforcer les moyens d'actions de l'Inspection Générale des Finances, afin de lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

LISTE DES ABREVIATIONS

MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
IGF	:	Inspection Générale des Finances
IGE	:	Inspection Générale d'Etat
C2D	:	Contrat de Désendettement Développement
PTG	:	Programme de Travail Gouvernemental
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
IGT	:	Inspection Générale du Trésor
CRDP	:	Cellule de Revue des Dépenses Publiques
EPN	:	Etablissements Publics Nationaux
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TSE	:	Taxe Spéciale d'Equipement
GAVI RSS	:	GAVI : Alliance Mondiale pour les vaccins et la vaccination RSS : Renforcement du Système de Santé
SIGFiP	:	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGMAP	:	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
ASTER	:	Progiciel de gestion comptable, budgétaire et modulaire de l'Etat
SYDAM	:	Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises
DAAF	:	Directeur des Affaires Administratives et Financières
PAS	:	Plan d'Actions Stratégiques
CENTIF-CI	:	Cellule Nationale de Traitement d'Informations Financières de Côte d'Ivoire
ONU DC	:	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
IACA	:	Académie Internationale de Lutte contre la Corruption